

Les étudiants en sections de technicien supérieur en 2020-2021

Les sections de technicien supérieur (STS) accueillent 267 400 étudiants sous statut scolaire à la rentrée 2020, effectif en hausse de 1,1 % par rapport à la rentrée précédente. En lien avec la forte hausse du nombre de bacheliers à la session 2020, le nombre de nouveaux entrants dans ces formations progresse de 3,3 %, hausse un peu plus élevée dans le secteur de la production (+3,9 %) que dans celui des services (+3,1 %).

Le nombre d'étudiants inscrits en STS augmente

À la rentrée 2020, les formations de STS et assimilés (i.e. DTS¹, DCESF², classe de mise à niveau, classe passerelle, DMA³ et DN MADE⁴) accueillent 267 400 étudiants sous statut scolaire. Cet effectif est en hausse de 1,1 % par rapport à la rentrée 2019.

Effectifs par année de formation en 2020-2021

	Hommes	Femmes	Ensemble	Evolution en %	Part des femmes
STS (y.c. DTS et DCESF, MANAA, DMA et DN MADE)					
1 ^{ère} année	75 336	70 340	145 676	2,4	48,3
dont BTS en 1 an	215	160	375	24,6	42,7
2 ^{ème} année	59 165	55 669	114 834	-1,0	48,5
dont					
redoublements	2 200	1 305	3 505	-41,7	37,2
3 ^{ème} année (1)	730	3 286	4 016	5,5	76,8
Ensemble (1)	135 231	129 295	264 526	0,9	48,7
Autres					
Classes de mise à niveau	676	830	1 506	21,8	55,1
Classes passerelles	682	636	1 318	15,0	48,3
Ensemble (1)	136 589	130 761	267 350	1,1	48,7

(1) Évolution déterminée à champ constant, donc hors 3^{ème} année de DN MADE, formation nouvelle à la rentrée 2020

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information Scolarité et Scolege du MENJS, système d'information de l'enseignement agricole du MAA

Les STS et assimilés, hors classes passerelles et de mise à niveau, comptent 264 500 étudiants sous statut scolaire, soit une hausse de 0,9 % des effectifs. Cette évolution concerne essentiellement la première année (+2,4 %), qui représentent 55 % des effectifs.

En revanche, les effectifs de 2^{ème} année fléchissent de 1 %. Cette diminution est liée attribuable à l'évolution des

redoublements en 2^{ème} année. En effet, après une première baisse de 10,4 % entre 2018 et 2019, le nombre d'étudiants qui redoublent diminue considérablement à la rentrée 2020 : -41,7 % soit 2 500 étudiants de moins.

Les classes passerelles et de mise à niveau accueillent, quant à elles, plus de 400 étudiants supplémentaires cette année, effectifs en hausse de respectivement 15 % et 22 %.

Évolution des effectifs selon le secteur de l'établissement en 2019 et 2020

	2019-2020	2020-2021
Public	179 400	184 596
Évolution annuelle en % (1)	0,3	2,0
% par rapport à l'effectif total	68,3	69,0
Privé	83 098	82 754
Évolution annuelle en % (1)	-0,7	-0,9
% par rapport à l'effectif total	31,7	31,0
Ensemble	262 498	267 350
Évolution annuelle en % (1)	0,0	1,1

(1) Évolution déterminée à champ constant, donc hors 3^{ème} année de DN MADE, apparues à la rentrée 2020

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information Scolarité et Scolege du MENJS, système d'information de l'enseignement agricole du MAA

Les établissements publics accueillent plus d'étudiants cette année

Les établissements publics accueillent 184 600 étudiants à la rentrée 2020 et les établissements privés 82 800. Ces derniers regroupent 31 % des effectifs.

La part du secteur privé continue de diminuer : il forme près de 1 % d'étudiants de moins qu'en 2019-2020, et 1,7 % de

¹ Diplôme de Technicien supérieur

² Diplôme de Conseiller en Économie Sociale et Familiale

³ Diplôme des Métiers d'Art

⁴ Diplôme National des Métiers d'Art et du Design

moins qu'il y a 2 ans. En conséquence, les établissements publics accueillent 2 % d'étudiants en plus à la rentrée 2020.

Les établissements sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) concentrent 92 % des étudiants en STS, 93 % dans le secteur public et 90 % dans le secteur privé.

Si les femmes représentent près de la moitié des effectifs dans les établissements du MENJS, leur part est de 42 % dans les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Elles sont, par ailleurs, plus présentes dans la formation en Lettres et arts (75 %) et dans les spécialités de services (59 % des étudiants) que dans celles de la production (22 %).

Effectifs selon le ministère de tutelle en 2020-2021

	Ensemble	dont MENJS et MESRI	dont Agriculture
Public	184 596	172 164	12 231
<i>dont femmes</i>	87 120	81 790	5 278
Privé	82 754	74 195	7 451
<i>dont femmes</i>	43 641	39 938	3 061
Ensemble	267 350	246 359	19 682
<i>dont femmes</i>	130 761	121 728	8 339
<i>dont femmes, en %</i>	48,9	49,4	42,4

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information Scolarité et Scolege du MENJS, système d'information de l'enseignement agricole du MAA.

Le nombre de nouveaux entrants est en hausse de 3,3 % à la rentrée 2020

À la rentrée 2020, les STS et assimilés accueillent 140 400 nouveaux entrants sous statut scolaire. Après une forte croissance à la rentrée 2018 liée au boom démographique de l'an 2000 (+4,4 %) puis un reflux en 2019 de 2,8 % (hors DN MADE et assimilés), cet effectif connaît de nouveau une vive progression, de 3,3 %, du fait de l'augmentation de plus de 7 points du taux de réussite au baccalauréat à la session 2020.

Les formations des spécialités de la production regroupent un peu moins d'un nouvel entrant sur trois en STS. Leurs effectifs de nouveaux entrants connaissent cette année la plus forte hausse (+3,9 %) et atteignent 42 300 étudiants.

Les formations des spécialités des services, qui représentent près de 67 % des nouveaux entrants en STS, accueillent 94 000 étudiants cette année, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à l'année précédente.

La répartition des nouveaux entrants selon leur baccalauréat d'origine reste sensiblement la même que l'an dernier : deux étudiants sur trois viennent d'obtenir leur baccalauréat professionnel ou technologique et 18 % d'entre eux sont titulaires d'un baccalauréat général.

Cependant, ces derniers sont les seuls dont la part augmente cette année (+1,3 point). Cette hausse concerne

surtout les bacheliers scientifiques dans les spécialités de la production (+2,2 points) et des services (+0,5 point).

Origine scolaire des nouveaux entrants en première année de STS et assimilés en 2020-2021

	Lettres et arts	Production	Services	Ensemble
Bacheliers généraux	33,9	14,2	19,6	18,4
<i>S</i>	11,6	12,8	5,6	7,9
<i>ES</i>	9,8	1,3	11,2	8,1
<i>L</i>	12,5	0,1	2,8	2,4
Bacheliers technologiques	36,2	32,8	33,5	33,3
<i>STI2D / STD2A</i>	34,0	21,9	2,2	9,0
<i>STMG</i>	0,8	1,6	25,2	17,4
<i>Autres</i>	1,4	9,3	6,1	6,9
Bacheliers professionnels	10,5	38,2	29,1	31,3
Autres origines (1)	19,4	14,8	17,8	17,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectifs d'entrants 2020</i>	4 076	42 340	93 983	140 399
<i>Evolution annuelle en %</i>	2,0	3,9	3,1	3,3

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information Scolarité et Scolege du MENJS, système d'information de l'enseignement agricole du MAA.

Cédric MAMARI
MESRI-SIES

Nouvel entrant en STS ou assimilé

On appelle « nouvel entrant » en STS ou assimilé toute personne qui s'inscrit en première année de formation en STS ou assimilé (y compris classes passerelles et de mise à niveau) et qui ne suivait pas une formation en STS ou assimilé l'année précédente.

Le DN MADE

Diplôme de niveau Bac+3, le DN MADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) a fait son apparition à la rentrée 2018 comme la nouvelle formation aux métiers d'art et de design. Il remplace progressivement le DMA, la MANAA et certains BTS « en arts ». Cependant, si le DN MADE est classé dans le domaine de spécialités « Lettres et arts » ce n'était pas le cas de la plupart des BTS « en arts ».

La 3^{ème} année du DN MADE a ouvert à la rentrée 2020. Cette année ne correspond à aucune année des formations qu'il remplace car toutes proposaient un cycle sur un ou deux ans. De ce fait, elle n'est pas prise en compte dans le calcul des évolutions annuelles des étudiants en 3^{ème} année, comme sur l'ensemble du champ.

Les établissements du champ de l'étude

Les établissements, qu'ils soient publics ou privés (sous ou hors contrat), sont recensés.

Dans « Scolege », système d'information du MENJ, les établissements privés sous contrat sont totalement couverts ; les établissements hors contrat ne le sont que partiellement.